Canada

# **RETURN BIDS TO:**

# **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Farrah Bartal, Agente supérieure d'approvisionnement Procurement-approvisionnement@fin.gc.ca

# STANDARD REQUEST FOR BID INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-120001/G.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-120001/G.

Solicitation No N° de la demande	Amendment No N° de modification
FIN-20210497	000

Solicitation closes - La demande prend fin:

at - à 14h00 Heure normale de l'Est

on - le 31 août 2021

See Section 2.3 Voir Section 2.3

CE DOCUMENT NE CONTIENT PAS D'EXIGENCE DE SÉCURITÉ.

No of	
Page/	1
N° de page	

Date of Solicitation - Date de la demande le 16 août 2021

Address inquiries to - Adresser toute demande de renseignement à :

Farrah Bartal, Agente supérieure d'approvisionnement Procurement-approvisionnement@fin.gc.ca

Destination

Quai de chargement – Entrée de la rue Albert à 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0G5

#### Instructions:

#### Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadians funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

#### Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur
Telephone No N° de téléphone
Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier
(type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)
Signature : Date :



# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2	BESOIN	
1.3	GÉNÉRAL OU STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA)	
1.4	COMPTE RENDU	
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	Processus de contestation des offres et mécanismes de recours	
	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	Procédures d'évaluation	f
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	_
	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RE NSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	1(
6.2	BESOIN	
6.3	Clauses et conditions uniformisées	
6.4	Durée du contrat	
6.5	Responsables	
6.6	Paiement	13
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	14
6.10	Ordre de priorité des documents	14
6.11	ACCÈS AUX INSTALLATIONS ET À L'ÉQUIPEMENT	15
6.12	Installations du Canada pour accueillir la livraison	
6.13	Finitions Standard	15
6.14	Clauses du <i>Guide des CCUA</i>	15
ANNEXI	E A	16
BESO	I N	16
ANNEXI	E B	18
BASE	DE PAIEMENT	18
ANNEXI	E C	22
LISTE	DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCLIRITÉ	23

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

# 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité avec ce besoin.

L'entrepreneur peut être accompagné, il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUXLIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.

## 1.2 Besoin

La présente demande de soumissions est émise conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour les fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent à cette sollicitation et en font partie intégrante. Les soumissionnaires qui soumettent une offre acceptent d'être liés par ces modalités et conditions ainsi que les modalités et conditions de la présente demande de soumissions.

Ce besoin est détaillé dans l'annexe A des clauses du contrat subséquent.

1.3	Général ou Stratégie	d'approvisionnement a	uprès des entre	eprises autochtones (	(SAEA)
-----	----------------------	-----------------------	-----------------	-----------------------	--------

Ce besoin est:	
☐ Processus général Le besoin est assujetti à tous les accords commerciaux applicables, comme indiqué de projet de marché (APM).	dans l'avis

## **⊠** Processus de la SAEA

Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements.

Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux mesures portant sur les Peuples autochtones ou relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires.

Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

## 1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u>. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions du **ministère des Finances du Canada** au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions:

## procurement-approvisionnement@fin.qc.ca

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur , copie papier et service Connexion postel au **ministère des Finances** ne seront pas acceptées.

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.4 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande aux soumissionnaires de soumettre leur soumission par voie électronique dans un **seul courriel** (aucun courriel contenant des liens vers des documents / données stockés sur le ou les sites Web ne sera accepté). La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I: Soumission technique (copies électroniques au format PDF) Section II: Soumission financière (copies électroniques au format PDF)

Section III : Attestations et renseignements supplémentaires (copies électroniques au format PDF)

Le Canada demande que les répondants soumettent leur réponse en format PDF non protégé (c'est-à-dire sans mot de passe) par courriel. La taille complète des e-mails contenant une réponse ne doit pas dépasser 10 Mo. Les e-mails de plus de 10 Mo ne seront pas reçus. Si la taille des courriels dépasse 10 Mo, les répondants doivent communiquer avec l'autorité contractante au moins 48 heures avant la date de clôture pour discuter des solutions de rechange.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573).

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

## 3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change, s'appliquent et font partie du Contrat :

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

# Section III: Attestations et Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

# 4.1.1 Évaluation technique

# 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires (CTO)			
Critère #		RENCONTRE/NE RENCONTRE PAS & COMMENTAIRES	
CTO 1	Le soumissionnaire doit fournir un dessin au trait et / ou un 3D avec les dimensions du produit <b>faute uil rotatif</b> tel que décrit à l'annexe «A» de la présente demande de soumissions.  Pour démontrer CTO 1, le soumissionnaire doit soumettre un dessin et/ou 3-D du produit <b>faute uil rotatif</b> qui montre au minimum:  - Longueur - Largeur - Hauteur  Tout support (copie électronique en format PDF uniquement) soumis doit être lisible par le Canada.		
CTO 2	Le soumissionnaire doit offrir des produits qui ont réussi tous les tests décrits à l'annexe A de l'arrangement en matière d'approvisionnement de fauteuils de bureau E60PQ-120001 et à l'annexe A de la présente demande de soumissions, le cas échéant.  Pour démontrer CTO 2, le soumissionnaire doit soumettre une copie du rapport d'essai qui confirme la conformité pour la stabilité du produit fauteuil rotatif. Au minimum, le rapport de test doit montrer ce qui suit:		

- Nom et adresse du laboratoire
- Date de report
- Description de l'élément de test
- Résultats des tests (conformes)

Pire condition: tel que défini dans la norme ANSI / BIFMA, le test de la pire situation est acceptable et une clarification peut être demandée si elle n'est pas fournie avec la soumission.

Tout support (copie électronique au format PDF uniquement) soumis doit être lisible par le Canada

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0220T</u> (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission, s'appliquent et font partie du Contrat :

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### 4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA*, <u>A0031T</u> (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires, s'appliquent et font partie du Contrat :

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0069T</u> (2007-05-25) Méthode de sélection, s'appliquent et font partie du Contrat :

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

# PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Attestations additionnelles

Des vérifications d'intégrité ont été effectuées sur chaque fournisseur au moment de l'émission de leur arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) respectif. En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions énoncées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées énumérées cidessus.

#### 5.1.2 Conformité du produit

En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que toutes les produits proposées sont conformes et continueront de se conformer tout au long de la période du contrat, aux exigences détaillées à l'annexe A et aux spécifications de la série d'AMA émise par TPSGC avec le numéro E60PQ-120001/PQ.

#### 5.1.3 Maintien des certifications

Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à cette demande de soumissions, le soumissionnaire et tout membre du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continue de se conformer à toutes les attestations soumises avec son arrangement pour se qualifier dans le cadre du série d'AMA publiée par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 5.2.1 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

## 5.2.1.1 Attestation du prix

Cette certification s'applique aux exigences concurrentielles et non concurrentielles lorsque le prix total évalué de la soumission est de 50 000,00 \$ ou plus et que la soumission est la seule soumission recevable.

a. Attestation des prix - fournisseurs établis au Canada (autres que les agences et détaillants)

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux;
- ii. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables; et
- iii. ne comprend aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.
- b. Attestation des prix agents et détaillants canadiens

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

i. n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux; et ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables.

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUXLIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.

#### 6.2 Besoin

**6.2.1** L'entrepreneur doit fournir des fauteuils de bureau conformément au besoin de l'annexe A.

Le présent contrat est émis contre l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante.

^ ^ ^	$\sim$	1 :	1_	
6.2.2	(	besoin	esi.	•
V. Z. Z	$\sim$		OUL.	•

☐ Processus général

## 

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09, Garantie, est modifié comme suit :

Au paragraphe 1:

Supprimé: « La période de garantie sera de 12 mois. »

Inséré: « La période de garantie sera de 10 ans, à l'exception des composants

réglables, qui auront une garantie de 5 ans. »

Au paragraphe 2:

Supprimé : En entier Inséré : Comme suit :

« 2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage aux locaux de l'entrepreneur pour remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage qui est remplacé ou rectifié au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'ouvrage se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts. »

Toutes les autres dispositions de l'article Garantie demeureront en vigueur.

Section 16 – Intérêt sur les comptes en souffrance

Cette disposition ne s'applique pas aux paiements effectués par carte de crédit au point de vente. Elle ne s'applique pas aux fournisseurs dont l'AMA ne contient aucune disposition relative au paiement par carte de crédit.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement

## 6.4.2 Option de prolongation du contrat

Clause du *Guide des CCUA* <u>A9009C</u> (2008-12-12) Option de prolongation du contrat, s'appliquent et font partie du Contrat.

#### 6.4.3 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 novembre 2021 ou;

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison indiquée dans l'Annexe B.

Le délai de livraison standard est compris entre 6 et 10 semaines pour la livraison des meubles.

#### 6.4.4 Instructions de livraison

Si la livraison est requise: Les marchandises doivent être livrées DDP (Destination comme spécifié dans le contrat) Règles Incoterms®, taxes applicables en sus.

En plus de ce qui précède, l'entrepreneur doit décharger et déplacer les marchandises au(x) lieu(x) de livraison(s) spécifié(s) dans le contrat.

## 6.4.5 Lieu(x) de livraison

La livraison du besoin sera effectuée au(x) point(s) de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat.

Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement

du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.

# 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Farrah Bartal

Titre : Agente supérieure d'approvisionnement Département : Ministère des Finances Canada Adresse : 90 Elgin Street Ottawa, Ontario K1A 0G5

Téléphone: (343) 549-8542

Courriel: <u>Procurement-approvisionnement@fin.gc.ca</u>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (à compléter lors de l'attribution du contrat)

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse:	_
Téléphone :Courriel :	_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont ex écutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le chargé de projet, mais le chargé de projet n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les modifications de la portée des travaux ne peuvent être apportées que par une modification du contrat émise par l'autorité contractante.

Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada)

#### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

			177 1		
Le représentant de l'	'entrepreneur pour l	le contrat est : 🕼	a completer lors o	de l'attribution (	du contrat

Nom:			
Titre:			
Téléphone :			
Courriel :		 	_

#### 6.6 Paiement

# 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « un (des) prix unitaire(s) ferme(s) » précisé(s) dans l'annexe B – Base de Paiement, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans **un (1) an** après l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

#### 6.6.2 Méthode de Paiement

Clause du *Guide des CCUA* <u>H1000C</u> (2008-05-12) Paiement unique, s'appliquent et font partie du Contrat :

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat:
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

# 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

Le Canada peut payer les factures par carte de crédit si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation d'un tel paiement. Veuillez-vous référer à l'AMA du fournisseur.

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

# 2010A 15 (2014-09-25) Période de paiement

1. La période normale de paiement du Canada est de 30 jours. La période de paiement est calculée à compter de la date de réception d'une facture dont le format et le contenu sont acceptables conformément au contrat, ou la date de réception des travaux dans un état acceptable tel qu'exigé au contrat, selon la plus tardive des deux dates. Un paiement est considéré en souffrance le 31° jour suivant cette date, et des intérêts seront calculés automatiquement conformément à l'article 16.

2. Si le contenu de la facture et les renseignements connexes nécessaires ne sont pas conformes au contrat, ou si les travaux fournis ne sont pas dans un état acceptable, le Canada avisera l'entrepreneur dans les 15 jours suivant la réception. La période de paiement de 30 jours débute à la réception de la facture révisée ou à la réception des travaux corrigés ou remplacés. Le défaut du Canada d'aviser l'entrepreneur dans les 15 jours n'aura pour conséquence que la date stipulée au paragraphe 1 servira uniquement à calculer l'intérêt sur les comptes en souffrance.

# 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.8.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA <u>A3000C</u>* (2014-11-27) Attestation du statut d'entreprise autochtone, s'appliquent et font partie du Contrat :

- 1. L'entrepreneur déclare que l'attestation de conformité qu'il a fourni est exacte, complète et conforme aux « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones » décrite à l'Annexe 9.4 du *Guide des approvisionnements*.
- 2. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'exactitude de l'attestation fournie au Canada. L'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, avant de disposer des dossiers ou des documents pour une période de six ans commençant à la dernière des dates suivantes: la date du paiement final en vertu du contrat ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en suspens. Au cours de cette période, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour vérification par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur fournira toutes les installations raisonnablement nécessaires à ces vérifications.
- 3. La présente clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et recours que le Canada pourra par ailleurs avoir en vertu du contrat.

# 6.9 Lois applicables

Comme indiqué dans l'article «Lois applicables» de la partie 6A de l'AMA.

# 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de l'entente de l'AMA E60PQ-120001;
- (b) Les articles de cette entente;
- (c) Les conditions générales <u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions Générales : biens (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Besoin;
- (e) Annexe B, Base de Paiement;
- (f) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (g) La soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat) : « clarifiée

le	» <b>ou</b> «, modifiée le	» et inscrire la ou les dates des clarifications ou
mod	ifications).	

# 6.11 Accès aux installations et à l'équipement

Les installations, l'équipement, les documents et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si ce dernier doit accéder aux locaux, aux systèmes informatiques (réseau de microordinateurs), à locaux de travail, aux téléphones, aux terminaux, aux documents et au personnel du Canada dans l'exécution des travaux, il devra en informer l'autorité contractante en temps opportun. Si la demande d'accès est approuvée par le Canada et que des arrangements sont pris pour que l'entrepreneur ait accès, l'entrepreneur, ses sous-traitants, ses agents et ses employés doivent se conformer à toutes les conditions applicables du lieu de travail. De plus, l'entrepreneur doit s'assurer que les installations et l'équipement sont uniquement utilisés aux fins d'exécution du contrat.

## 6.12 Installations du Canada pour accueillir la livraison

Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.

Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.

## 6.13 Finitions Standard

L'utilisateur désigné (UD) va consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.

Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe

L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

#### 6.14 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA <u>B7500C</u> (2006-06-16), Marchandises excédentaires Clause du Guide des CCUA <u>A9068C</u> (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du Guide des CCUA B6802C (2007-11-30), Biens de l'État

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

# ANNEXE A

# **BESOIN**

# Tableau A1: Fauteuil rotatif



TYPE DE FAUTEUIL	QTÉ: 300
■ Fauteuil rotatif (jusqu'à 275	5 lbs)
☐ Fauteuil rotatif de grandes	dimensions (jusqu'à 400 lb)
☐ Tabouret rotatif avec doss	ier

Le l'u	tilisateur désigné (UI).		ssupplémentaires pour confirmer les critères avant l'attribution du contrat dans un délai spécifié par onformes aux choix d'exigences « ■ » sélectionnés		
	Critères Instructions	Critères d	e sélection (les dimensions reflètent les spécifications des sièges de bureau(AMA))		
A	Appui-tête choisissez seulement 1		amovible (s'il y a lieu , indiquez le type d'ajustement dans les critères supplémentaires ci-dessous) hauteur de dossier standard)		
В	Hauteur du dossier choisissez seulement 1	☐ Dossier haut =	teur allant de 450mm (17,7 po) à 660 mm (26 po) hauteur supérieur à 660 mm (26 po) nce = hauteur minimale de 450mm (17.0 in.)		
Ь	Profil du dossier choisissez seulement1	pas la fonctionnalit	Aucune préférence (Il est recommandé de sélectionner «aucune préférence» car les profils n'affectent pas la fonctionnalité de la chaise).  Autre =		
С	Soutien lombaire choisissez TOUT ce qui est	Réglable  Haut/bas = ajustement en hauteur d'au moins 50 mm (2,0 po) entre 150 mm (5,9 po) et 250 mm (9,8 po)  □ Autre =			
	acceptable	☐ Fixe = entre 150	0 mm (5,9 po) et 250 mm (9,8 po) au-dessus du siège		
D	Accoudoirs  choisissez TOUT ce qui est	■ Largeur réglable	e = ajustement d'au moins de 63 mm (2,5 po) entre 176 mm (6,9 po) à 289 mm (11,4 po) = dans la gamme de 443 mm (17 po) et 493 mm (19,4 po)   latéralement d'au moins 20° vers l'intérieur et d'au moins 10° vers l'extérieur		
	acceptable		hauteur entre 200 mm (7,9 po) à 250 mm (9,8 po)		
		☐ Aucun			
	Profondeur du siège		tement d'au moins 50 mm (2,0 po) à l'intérieur d'une plage comprise entre o) et 460 mm (18,1 po)		
Е	choisissez <b>TOUT</b> ce qui est acceptable	□ Fixe	☐ Peu profond = 380 mm (15,0 po) à 420 mm (16,5 po) ☐ Moyennement profond = supérieur à 420 mm (16,5 po) jusqu'à 460 mm (18,1 po) ☐ Profond = supérieur à 460 mm (18,1 po)		
F	Largeur du siège		rer au type de chaise au haut de la page rotatif et tabouret rotatif (largeur minimum de 450 mm (17,7 po))		

	Hauteur du siège choisissez TOUT	Fauteuil rotatif	■ Réglable	■ Standard = 417 mm (16,4 po) ou moins (doit inclure la plage du siège standard)  □ Bas = 376 mm (14,8 po) ou moins à 43 (doit inclure la plage du siège bas)  □ Autre = voir les critères additionnels plu	9 mm (17,3 po) ou plus	
G	ce qui est acceptable		☐ Fixe = enti	re 417 mm (16,4 po) à 512 mm (20,2 po)		
		Tabouret pivotant avec dossier		= doit être compris entre 580 mm (23 po) et 8 t être supérieur ou égal à 670 mm (27,5 po)	840 mm (33 po)	
н	Mécanisme d'inclinaison choisissez seulement 1	(inclut à la fois l'in	clinaison synchi ndamment = l'a	siège et le dossier s'ajustent ensemble dans ro et l'inclinaison à l'unisson) assise et le dossier se règlent indépendamme		
1	Mécanisme de verrouillage du siège et du dossier	□ Position de configuration = la chaise se verrouille ou s'arrête à une position avec l'assise à plat et le dossier droit ■ Positions multiples = la chaise se verrouille ou s'arrête à plusieurs positions (y compris la position de configuration)				
J	Roulettes	■ Tapis (moquette	e)	☐ Surface dures		
L	Repose-pieds	Standard avec tab	ouret seulemen	ot .		
	Finis (Rembourrage / Non-	Dossier	■ Tissu ■	Revêtement respirant (tissue à maille)	□ Autre =	
	rembourrage)  choisissez TOUT	Siège	■ Tissu □	Revêtement respirant (tissue à maille)	□ Autre =	
	ce qui est acceptable	☐ Aucune préfére	ence			
	Critères supplémentaires	Couleur de remb	ourrage du sièg	natériaux respirant (tissue à maille) Couleurs ge: Gris e: Noir ou charbon de bois au fini mat	: Argent gris clair	

# **ANNEXE B**

## **BASE DE PAIEMENT**

1. Str	ateak	aa'ab	provisior	inement

☐ Approvisionnement par sous-catégorie

# **☒** Approvisionnement tout compris

#### 2. Produit et Prix

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'Utilisateur Désigné dans le présent article, ainsi que les **tableaux 8 et 9**. Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque approvisionnement tout compris. Dans un contrat subséquent, le terme «soumission» signifie l'engagement du fournisseur, le terme «soumissionnaire» signifie "entrepreneur".

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT COMPLÉTER LA SECTION B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR ENTIÈREMENT.

## **APPROVISIONNEMENT TOUT COMPRIS**

Table 1: Résumé des fauteuils pour l'approvisionnement tout compris.

Section A	Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ		Section B - SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Tableau	Titre	Qté (A)	Fabricant séries/modèle	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
A1	Fauteuil rotatif	300		\$	\$
Remarque	marque : Livraison progressive, veuillez consulter les tableaux 3 et 4 ci-dessous.				
	Total des produits \$				

Tableau 2 – Produit optionnel (Fauteuil rotatif) (Applicable si l'option est exercée)

Section A	A - BESOIN DE L'UTILISATEUR	DÉSIGNÉ	Section B – S	OUMISSION [	OU FOURNISSEUR
Tableau	Titre	Qté (A)	Fabricant séries/modèle	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)
A2	Fauteuil rotatif	100		\$	\$
			Tot	al des produits	\$

**Tableau 3 – Livraison** (Le délais standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison)

Note: Le fournisseur doit livrer toutes les chaises assemblées, mais pas dans des boîtes. Ils doivent être recouverts individuellement de plastique protecteur.

	Section A – BESO	IN DE L'UD			OUMISSION DU ISSEUR
Tableau(x)	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
A1	Quai de chargement – Entrée de la rue Albert à 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0G5	Phase 1: Fauteuil rotatif (Qté:75) Lundi le 1er novembre 2021	Normales de travail	: semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison.	\$
A2	Quai de chargement – Entrée de la rue Albert à 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0G5	Phase 2: Fauteuil rotatif (Qté:75) Lundi le 8 novembre 2021	Normales de travail	: semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison.	\$
А3	Quai de chargement – Entrée de la rue Albert à 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0G5	Phase 3: Fauteuil rotatif (Qté:75) Lundi le 15 novembre 2021	Normales de travail	: semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison	\$
Α4	Quai de chargement – Entrée de la rue Albert à 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0G5	Phase 4: Fauteuil rotatif (Qté:75) Lundi le 22 novembre 2021	Normales de travail	: semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison	\$
**Le chargé of faire avant la par le fournis	I nales de travail de 8 h à 17 h. de projet doit fournir au fournisseur date limite de la livraison, en tenant seur. Le gouvernement du Canada s as où un fournisseur choisirait d'alle	l'autorisation d'a t compte du tem e dégage de tou	ps de livraison indiqué te responsabilité	Total des livraisons :	\$

Tableau 4 – Livraison optionnelle (Applicable si l'option est exercée)

Note: Le fournisseur doit livrer toutes les chaises assemblées, mais pas dans des boîtes. Ils doivent être recouverts individuellement de plastique protecteur.

	Section A – BESC	IN DE L'UD			OUMISSION DU ISSEUR
Tableau(x)	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
<b>A</b> 5	Quai de chargement – Entrée de la rue Albert à 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0G5	Phase 5: Fauteuil rotatif (Qté:100)  Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 (Applicable si l'option est exercée)	Normales de travail	Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison.	<b>**</b>
**Le chargé d faire avant la par le fournis	nales de travail de 8 h à 17 h. le projet doit fournir au fournisse ur date limite de la livraison, en tenan seur. Le gouvernement du Canada s as où un fournisseur choisirait d'alle	t compte du tem e dégage de tout	ps de livraison indiqué ce responsabilité	Total des livraisons :	\$

Table 5 - Installations du Canada où se fera la livraison

Installations du Canada où se fer	a la livraison
Plateforme de chargement/lieu	Quai de chargement – Entrée de la rue Albert à 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Plateforme	Remorque jusqu'à 53 pieds
Ascenseur	Oui, Type: Hydraulique
Porte	Remorque jusqu'à 53 pieds
Monte-charge	Quai de chargement – Entrée de la rue Albert à 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0G5

# Table 8 - Évaluation de la soumission et total du contrat pour (le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total <b>ferme</b> des produits (Tableau 1)	\$
2	Total <b>ferme</b> des livraisons (tableau 3)	\$
3	Total des produits optionnels (Tableau 2) (Applicable si l'option est exercée)	\$
4	Total des livraisons optionnelles (Tableau 4) (Applicable si l'option est exercée)	\$
5	Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4) [A supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
6	Prix du contrat (1 + 2) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
7	Taxes applicables: [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
8	Coût estimatif total (6 + 7) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

<sup>\*</sup> Taxes applicables en sus.

Table 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	. Représentant autorisé du soumission naire pour la soumission et le contrat	
	Nom:	Numéro de tél éphone :
		Courriel:
		NEA:
		No. del'AMA

Contract Number / Numéro du contrat

# **ANNEXE C**

# LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Si applicable, laisser la page de signature (4<sup>ième</sup> page) vierge pendant la sollicitation, puis insérer avant l'attribution du contrat.

	u Canada		20210497		
		Security	Classification / Classification de : UNCLASSIFIED	sécurité	
LICT	SECURITY REQUIREMI E DE VÉRIFICATION DES EXIGENO				
PART A - CONTRACT INFORMATION	ON / PARTIE A - INFORMATION CONTR	ACTUELLE	SECURITE (LVERS)		
<ol> <li>Originating Government Departme Ministère ou organisme gouverner</li> </ol>			ch or Directorate / Direction génér	ale ou Direct	tion
a) Subcontract Number / Numéro		221	orate Services Branch (CSB) contractor / Nom et adresse du so	ous-traitant	
		taile and Address of Odd	contractor / Horri et auresse du se	ous-iraniani	
4. Brief Description of Work / Brève of	•				
Competitive acquisition of rotary chair: #E60PQ-120001/G.	s, delivery for Department of Finance (90 Elgin S	treet Ottawa, Ontario K1A 0G	5) in accordance with the termes and	conditions of F	SPC SA
5. a) Will the supplier require access	to Controlled Goods?			No No	Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à				Non	Oui Oui
	to unclassified military technical data subj	ect to the provisions of the	Technical Data Control	V No	Yes
Regulations?	des données techniques militaires non cla	ssifiées qui sont assujettie	s aux dispositions du Réglement	Non Non	U Oui
sur le contrôle des données tec		oomooo qar oom asoajotao	o aux arepositorio au rregionioni		
<ol><li>Indicate the type of access require</li></ol>	ed / Indiquer le type d'accès requis				
	ees require access to PROTECTED and/o			✓ No	Yes
(Specify the level of access usin	ployés auront-ils accès à des renseigneme ng the chart in Question 7, c)	ents ou a des biens PROTI	EGES et/ou GLASSIFIES?	Non Non	L Oui
(Préciser le niveau d'accès en u	utilisant le tableau qui se trouve à la questi				
	ees (e.g. cleaners, maintenance personne IED information or assets is permitted.	) require access to restrict	ted access areas? No access to	No Non	Yes Oui
Le fournisseur et ses employés	(p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien)		es d'accès restreintes? L'accès		
à des renseignements ou à des	biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'e delivery requirement with <b>no</b> overnight stor	st pas autorisé.		□ No	Yes
	erie ou de livraison commerciale sans ent			Non Non	Oui
7. a) Indicate the type of information	that the supplier will be required to access	/ Indiquer le type d'inform	ation auquel le fournisseur devra	avoir accès	
Canada	NATO / OT	AN	Foreign / Étranger		
7. b) Release restrictions / Restriction		AN	Foreign / Étranger		
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions	ns relatives à la diffusion  All NATO countries		No release restrictions		
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative	ns relatives à la diffusion		No release restrictions Aucune restriction relative		
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative a la diffusion	ns relatives à la diffusion  All NATO countries		No release restrictions		
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative a la diffusion Not releasable	ns relatives à la diffusion  All NATO countries		No release restrictions Aucune restriction relative		
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser	ns relatives à la diffusion  All NATO countries  Tous les pays de l'OTA	N []	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion		
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative a la diffusion Not releasable	ns relatives à la diffusion  All NATO countries	N []	No release restrictions Aucune restriction relative		
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser	ns relatives à la diffusion  All NATO countries  Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à	N	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à :	ns relatives à la diffusion  All NATO countries  Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à	N	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à :	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s)	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à ) pays :  Specify country(ies): / P	N	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à :	eer le(s) pays	ı:
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative a la diffusion Not releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) 7. c) Level of information / Niveau d'ill	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(ies): / P	N	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s)	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à ) pays :  Specify country(ies): / P	: Exerciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à :	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Not releasable À ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d' PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(ies): / P  Information  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d'i PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED B	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(les): / P  Information  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RES	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTÈGÉ A PROTECTED B PROTÉGÉ B	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Not releasable À ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d' PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(ies): / P  Information  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d'i PROTECTED A PROTECTED A PROTEGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(ies): / F  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO DIFFUSION RES NATO CONFIDENTIEL NATO CONFIDENTIEL NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTÈGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÈGÉ C CONFIDENTIAL	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Not releasable A ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à :  Specify country(les): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d'I PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTEGÉ B PROTEGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(les): / P  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO DIFFUSION RES NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET NATO SECRET	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d'i PROTECTED A PROTECTED A PROTEGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(ies): / F  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO DIFFUSION RES NATO CONFIDENTIEL NATO CONFIDENTIEL NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTÈGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÈGÉ C CONFIDENTIAL	eer le(s) pays	:
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d'in PROTECTED A PROTECTED A PROTEGÉ A PROTEGÉ B  PROTECTED B PROTEGÉ B  PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(ies): / P  Information  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED NATO ONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TOP SECRET	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTEGÉ A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s): / Préciser le(s): / Préciser le(s): / Préciser le(s): / PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(ies): / P  Information  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED NATO ONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TOP SECRET	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET	eer le(s) pays	::
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d' PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTEGÉ B  PROTECTED C PROTÉGÉ B  PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(ies): / P  Information  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED NATO ONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TOP SECRET	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET	eer le(s) pays	:
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Not releasable A ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à :  Specify country(les): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d'i PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTÉGÉ B  PROTECTED C PROTÉGÉ C  CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL  CONFIDENTIAL  SECRET  SECRET  SECRET  TOP SECRET  TRÈS SECRET	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(ies): / P  Information  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED NATO ONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TOP SECRET	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET	eer le(s) pays	:
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Not releasable A ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s):  7. c) Level of information / Niveau d'i PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTEGÉ B PROTEGÉ B PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET SECRET TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)	All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(les): / P  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRE	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET	eer le(s) pays	:
7. b) Release restrictions / Restriction No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable À ne pas diffuser  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s)  7. c) Level of information / Niveau d' PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTEGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET	ns relatives à la diffusion  All NATO countries Tous les pays de l'OTA  Restricted to: / Limité à Specify country(les): / P  NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIED NATO RESTRICTED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÉS SECRE  Security Classification/	réciser le(s) pays :	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion  Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Précis  PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET		adä

Page 22 of - de 24



Government of Canada Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 20210497 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (conf	inued) / PARTIE A (suite)									
<ol><li>Will the sup</li></ol>	plier require access to PROTECTED ar				No Yes					
	our aura-t-il accès à des renseignement ate the level of sensitivity:	s ou à des biens COMSEC dés	signés PROTÉGÉS et/o	u CLASSIFIÉS?	Non Oui					
Dans l'affirn	native, indiquer le niveau de sensibilité :									
	plier require access to extremely sensit eur aura-t-il accès à des renseignement			licate?	No Non Ves					
	o) of material / Titre(s) abrégé(s) du mat	ériel :								
	lumber / Numéro du document : SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - P	ERSONNEL (FOURNISSEUR	)							
	el security screening level required / Ni									
	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET		OP SECRET RÉS SECRET					
	TOP SECRET- SIGINT	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET		OSMIC TOP SECRET					
	TRÉS SECRET – SIGINT L SITE ACCESS	NATO CONFIDENTIEL	L NATO SECRET		OSMIC TRÈS SECRET					
	ACCÉS AUX EMPLACEMENTS									
	Special comments: Commentaires spéciaux :									
	NOTE: If multiple levels of screening a REMARQUE: Si plusieurs niveaux de				doit âtre fourni					
10. b) May uns	creened personnel be used for portions		iis, un guide de classilio	ation de la securite	No Yes					
	onnel sans autorisation sécuritaire peut	-il se voir confier des parties d	u travail?		Non L Oui					
	vill unscreened personnel be escorted? ffirmative, le personnel en question ser	a-t-il escorté?			No Non Oui					
PART C - SAF	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C -	MESURES DE PROTECTION	(FOURNISSEUR)							
	ON / ASSETS / RENSEIGNEMENT									
11 a) Will the	supplier be required to receive and stor	a BBOTECTED and/or CLASS	RIEIED information or as	sets on its site or	No Yes					
premise		e PROTECTED and/or CLASS	SIFIED IIIIOIIIIalion of as	sets on its site or	Non Oui					
	isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'en	reposer sur place des renseigr	nements ou des biens P	ROTÉGÉS et/ou						
CLASSI	FIES?									
	supplier be required to safeguard COM		Merca		No Yes					
Le fourn	isseur sera-t-il tenu de protéger des rer	iseignements ou des biens CC	MSECY		Non Oui					
PRODUCTIO	N .									
44 -> 1450 45	and other (consultation and (consultation)	diadifdi) -f DDOTECTI	ED		No					
	roduction (manufacture, and/or repair an the supplier's site or premises?	d/or modification) of PROTECT	ED and/or CLASSIFIED I	naterial or equipmen	No Yes Non Oui					
	illations du fournisseur serviront-elles à la ASSIFIÉ?	production (fabrication et/ou ré	paration et/ou modification	n) de matériel PRO						
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUF	PORT RELATIF À LA TECHNO	DLOGIE DE L'INFORMA	ATION (TI)						
11. d) Will the s	upplier be required to use its IT systems	to electronically process, produc	ce or store PROTECTED	and/or CLASSIFIE	No Yes					
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED  No Ves Non Oui										
	isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres ements ou des données PROTÉGÉS et		niter, produire ou stocker	électroniquement de	98					
11 a) \Alli thora	be an electronic link between the suppli	ar's IT exetams and the government	nent dengitment or agon	~W2	□ No □Yes					
Dispose	ra-t-on d'un lien électronique entre le sys				Non Oui					
gouvern	ementale?									
TD0/007		0	E-N- d- c	1						
TBS/SCT 35	0-103(2004/12)	Security Classification/Classi			C 114					
		UNCLASSIF	-IED		Canadä					

Page 23 of - de 24



Government of Canada Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 20210497

Security Classification / Classification de sécurité

ART C - (continued) / PARTIE C - (suite)  For users completing the form manually use the summary chart below to indicat site(s) or premises.  Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le ta niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.			HOL	1001	FIED			
For users completing the form manually use the summary chart below to indicat site(s) or premises. Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le ta								
For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is au Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), dans le tableau récapitulatif.	ableau récapitulatif ci- itomatically populated , les réponses aux qu	-dessous po d by your re- uestions pré	our ind	ique es to	r, pour chaque	e catégori	e, les	
Calegory PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIÉ CLASSIFIÉ	NATO			COMSEC				
A B C CONFIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED CON-	NATO NPIDENTIEL		PROTÉG B		CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET	
ormation / Assets								
oduction								
Media / pport Ti								
Link / en électronique								

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification/Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**Canadä**